



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> août 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
-----------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 6 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

## **ORDRE DU JOUR**

### **000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

### **100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour juillet 2016
- 1.2 Acceptation des déboursés pour juillet 2016 (Journal 361 à 363)
- 1.3 Congés vs événements municipaux
- 1.4 Modification à la Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale
- 1.5 Soudeuse endommagée – Équipement personnel
- 1.6 Ville de Gracefield – Demande d'installation tour cellulaire
- 1.7 Société d'habitation – Consultation nouvelle approche gouvernementale en habitation
- 1.8 Site Web – Offre de service pour rénovation



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Sécurité publique – Aide financière – Urgence barrage
- 2.2 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Notes au procès-verbal-Programme de parrainage de la SQ et MAJ des plans de mesure d’urgence
- 2.3 Municipalité de Low – Règlement sur les chiens dangereux
- 2.4 MSPQ – Résultats rapport activité 2015 SCRI

## **300 Transport**

- 3.1 Liste des chemins à transférer – Rénovation cadastrale
- 3.2 Liste des enseignes de noms de rues à remplacer
- 3.3 Déchiqueteuse à branches
- 3.4 Problématique VTT vs chemins publics
- 3.5 Adjudication du contrat de déneigement 2014-2016 – Années optionnelles
- 3.6 TECQ – Soumission traitement de surface
- 3.7 Demande d’autorisation au MTQ pour balise Pedzone
- 3.8 Réfection chaussée chemin Orlo

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Bateaux sur le lac Blue Sea – Bruit et achalandage
- 4.2 Avis de motion – Nuisance insalubrité

## **500 Santé et Bien –être**

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Camping lac des Îles
- 6.2 Employé 61-5
- 6.3 Municipalité de Lac-Ste-Marie – Inspecteur régional
- 6.4 Projet ruisseau Blue Sea
- 6.5 Roulottes dans le périmètre urbain

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Estimé pour rideaux – Pavillon de la Famille
- 7.2 M. Vincent Charron – Courses de motoneiges
- 7.3 Demande pour un parc de Skate Board
- 7.4 Rallye Perce-Neige 2017
- 7.5 Blue Sea en Fête – Rapport des revenus et dépenses / Lettre de félicitations

## **800 Correspondance**

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour juillet 2016
- 8.2 Association du bassin versant du lac Blue Sea – Bulletin #26 – Juillet 2016

## **900 Varia**



## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**

**2016-08-182**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> août 2016 soit ouverte à 19 h 04 devant environ 6 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2016-08-183**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel

**ADOPTÉE**

**2016-08-184**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2016**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-08-185**

### **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JUILLET 2016**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 27 à 30 de juillet 2016 et qui totalisent un montant de 28 551,11\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 691,55\$ pour les salaires versés en juillet 2016 soient acceptés;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 369,88\$ pour le mois de juillet 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 787,62\$ pour le mois de juillet 2016 soient acceptées.

**ADOPTÉE**



**2016-08-186**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2016**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juillet 2016 qui totalisent un montant de 92 775,76\$ sur le journal des déboursés nos 361 à 363 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2016-08-187**

**CONGÉS VS ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient plusieurs événements majeurs annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ces activités requièrent du temps provenant des employés municipaux afin qu'elles soient organisées convenablement;

CONSIDÉRANT QUE si plusieurs employés sont absents précédant et suivant les événements, l'organisation devient plus difficile et ralentit les autres travaux routiniers;

CONSIDÉRANT QUE Blue Sea en Fête, le tournoi de pêche des pompiers, et le pique-nique du Mont Morissette sont tous des activités qui nécessitent un grand déploiement de personnel;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE ce Conseil demande à ce qu'aucun congé ne soit autorisé le jour précédent et le jour suivant les activités citées au préambule, à moins d'une cause exceptionnelle, ou d'une autorisation de la direction;

QUE cette clause soit ajoutée à la politique interne sur les congés des employés.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NO 2016-045 CONCERNANT LES MODIFICATION À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le projet de règlement n° 2016-045 soit présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du mois de septembre, soit le 6 septembre 2016. Le projet de règlement se voit une modification du règlement 2014-030 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, suite à l'adoption du projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17), loi qui fut sanctionnée le même jour.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT NO 2016-046 CONCERNANT LES MODIFICATION À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le projet de règlement n° 2016-046 soit présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du mois de septembre, soit le 6 septembre 2016. Le projet de règlement se voit une modification du règlement 2014-030 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, suite à l'adoption du projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17), loi qui fut sanctionnée le même jour.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

#### **2016-08-188**

##### **SOUDEUSE ENDOMMAGÉE – ÉQUIPEMENT PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation de la clôture aux deux extrémités de la patinoire, la soudeuse personnelle d'un employé a été utilisée;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux, la soudeuse a cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE la soudeuse n'avait pas préalablement été vérifiée par les responsables des travaux, et que personne sauf l'employé propriétaire, ne connaissait l'état de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE selon l'employé propriétaire, le coût de cet outil s'élève approximativement à 300\$ à l'état neuf;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le remboursement de la moitié du montant à neuf de l'équipement, soit 150\$, en guise de remplacement pour la perte de l'employé;

QUE ce Conseil interdise que des outils personnels soient utilisés pour les travaux municipaux;

QU' aucun équipement personnel ne sera remplacé ou remboursé s'il est utilisé pour les travaux municipaux.

**ADOPTÉE**

#### **2016-08-189**

##### **VILLE DE GRACEFIELD-DEMANDE D'INSTALLATION TOUR CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gracefield a fait une demande à Bell Alliant pour une tour cellulaire additionnelle par résolution du Conseil 2016-07-361, tour qui serait installée sur le chemin Montfort;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gracefield demande l'appui de la MRC ainsi que celle de toutes les municipalités de la MRCVG;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une tour devrait théoriquement améliorer la réception cellulaire pour certains secteurs de la municipalité de Blue Sea, entre autre le secteur Lac-des-îles et Lac-Long;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appuie la municipalité de Gracefield dans leur demande à Bell Alliant pour une tour cellulaire additionnelle;

QU' une copie de la résolution soit aussi envoyée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**ADOPTÉE**

**2016-08-190**

**SOCIÉTÉ D'HABITATION – CONSULTATION LOGEMENTS SOCIAUX**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le gouvernement québécois investit plus d'un milliard de dollars pour soutenir les personnes les plus démunies en matière de logement;

CONSIDÉRANT QU' une tournée provinciale de consultation visant à échanger avec les principaux intervenants du milieu, notamment les municipalités, aura lieu en 2016;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation avec M. Norbert Morin, adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et M. Michel Gagnon, président-directeur général de la société d'habitation du Québec, se tiendra à Gatineau le 23 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le logement social est un enjeu important, et qu'il y a lieu de développer de nouvelles solutions aux défis actuels et futurs en la matière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE le conseiller Michael Simard soit le représentant de la municipalité de Blue Sea lors de cette rencontre de consultation.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : site web – offre de service pour mise à niveau complète du site de la municipalité. En attente de la soumission de M. Michel Gauthier – Remettre à la séance du mois de septembre.

NOTE : Ministère de la Sécurité publique – Avis de décision – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Risque imminent d'inondation, dans la municipalité de Blue Sea (12 866.64\$)

NOTE : MRC Vallée-de-la-Gatineau – Notes au procès-verbal concernant le programme de parrainage de la Sûreté du Québec et la mise à jour des plans de mesure d'urgence.

NOTE : Municipalité de Low – Opposition à la loi gouvernementale sur les chiens dangereux.



NOTE : Ministère de la Sécurité publique – Réception du rapport d’activités de 2015 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ses recommandations

---

**2016-08-191**

**LISTE DES CHEMINS À TRANSFÉRER SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE**

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale en janvier 2015, plusieurs chemins que la municipalité avait acquises par verbalisation sont retournés aux anciens propriétaires car ces transactions n’avaient pas été notariés;

CONSIDÉRANT QUE suite aux instructions du service d’intégrité Cadastre du Québec pour les procédures lors de la rénovation cadastrale, 3 chemins qui n’existent pas physiquement et qui font parties de lots appartenant à des citoyens, ont été remis à la municipalité car ils apparaissaient sur le cadastre original de 1912 comme des chemins de colonisation;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas des terrains qui ont été remis à la municipalité, cette dernière n’entend pas s’approprier ces parcelles de terrains, et désire les retourner aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE deux(2) soumissions ont été demandées, soient :

- . M<sup>e</sup> Joanne Lachapelle et M<sup>e</sup> Amélie Boutin-Renaud 3 898,45\$ taxes incl.
- . M<sup>e</sup> Nathalie Piché et M<sup>e</sup> Odile Huot 1027,31\$ taxes incl.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut elle-même régulariser la majorité (42) des chemins retournés aux propriétaires en vertu de l’article 72 de la loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission de M<sup>e</sup> Nathalie Piché et M<sup>e</sup> Odile Huot afin de régulariser les titres des propriétés au montant de 1027,31\$ (incluant les taxes), pour les 2 terrains/chemins qui doivent retourner aux propriétaires, ainsi que le mandat de régulariser les 4 parcelles de lots formant l’ancienne assiette du chemin Blue Sea Nord, devant être remis à M. Clément Tremblay, et se trouvant en territoire agricole, au taux de 150\$/hr.;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2016-08-192**

**LISTE DES ENSEIGNES DE NOMS DE RUE À REMPLACER**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enseignes de noms de rues de la municipalité sont désuètes et ont encore l’ancien logo de la municipalité, 102 au total ont été identifiées comme tel;

CONSIDÉRANT QU’ un montant de 3 000\$ avait été prévu au budget 2016 pour remplacer les enseignes de rues et chemins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions de prix pour 102 enseignes de rues, soient :

- . Signel Services inc. 3 876\$ + taxes



.	Signo Plus	2 907.00\$ + taxes
.	Signalisation Lévis inc.	2 544.90\$ + taxes
.	Signalisation Plus	4 903.70\$ + taxes

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne les services de Signalisation Lévis inc. pour la fourniture de 102 enseignes de rues et de chemins au montant de 2 544.90\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Problématique vtt vs chemins publics : La Sûreté du Québec a été rencontrée, des opérations de surveillance et des arrestations ont déjà eu lieu, et se poursuivront aux périodes de grand achalandage.

---

#### **2016-08-193**

##### **PROLONGEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2014-2016**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement 2014-2016 couvre les hivers 2014-2015 et 2015-2016, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat est terminé depuis le 30 avril 2016, mais qu'il est possible de le renouveler sur acceptation du Conseil par résolution, et de l'entrepreneur au plus tard le 5 août 2016, pour une période d'au plus 2 ans, soit jusqu'au 30 avril 2018;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte et autorise le renouvellement du contrat avec la Carrière Clément Tremblay et fils pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 30 avril 2018.

**ADOPTÉE**

#### **2016-08-194**

##### **TECQ – SOUMISSIONS TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE**

CONSIDÉRANT QU' en lien avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, il était prévu de procéder à la pose de traitement de surface double sur les sections en granulaires du chemin du Lac-Long, à partir du chemin du Cimetière jusqu'au 396, chemin du Lac-Long;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offre BLU-1607, par le billet du Système d'appel d'offre électronique (SEAO) pour inviter les soumissionnaires intéressés à soumissionner pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Lac-Long sur plus ou moins 4,5 km;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions, soient :

- Franroc, division de Sintra Inc. au montant de 437 377,50\$ avant taxes
- Les entreprises Bourget Inc. au montant de 339 613,84\$ avant taxes





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a procédé à l'analyse de conformité des soumissions reçues, que les 2 soumissions étaient conformes, et que leur recommandation est d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission la plus basse, soit celle des Entreprises Bourget Inc., tel que recommandé par le service de génie municipal de la MRCVG;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2016-08-195**

**DEMANDE D'AUTORISATION MTQ – BALISE PEDZONE**

CONSIDÉRANT QU' une problématique de vitesse excessive existe sur le chemin Blue Sea nord;

CONSIDÉRANT QUE malgré la signalisation existante, les usagers de la route roulent parfois jusqu'au double de la limite permise;

CONSIDÉRANT QUE le territoire couvert par la Sûreté du Québec s'étend de Low, jusqu'au Lac Rapide dans le Parc de la Vérendrye, et que leur présence dans nos village est souvent très espacée, et habituellement à l'extérieur des période stratégiques pour constater ces excès de vitesse;

CONSIDÉRANT QU à l'endroit choisie pour l'installation de la balise « Pedzone », se trouve une garderie en milieu familiale, et que les propriétaires nous ont souvent signifiés la vitesse excessive, ce qui rend les manœuvres d'entrée et sortie du stationnement très dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé une demande, le 20 juillet 2016, au MTMDET pour l'installation d'une balise de type « PEDZONE », à cet endroit, afin de rappeler aux usagers de la route qu'ils viennent de pénétrer dans le périmètre urbain, que la limite de vitesse est réduite à 50 km/h, et qu'il y a lieu de faire attention aux enfants;

CONSIDÉRANT QUE le 22 juillet dernier, nous avons reçu un courriel de refus pour l'installation de la balise à l'endroit demandée, sous prétexte que ce type de balise n'est permise qu'aux traverses de piétons;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Blue Sea nord est un chemin sous la juridiction du MTMDET, et que nous sommes limités en matière de solutions pour la sécurité de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de solutions maintenant et rapidement pour assurer le respect des limites de vitesse avant qu'un accident fâcheux et facilement évitable se produise;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil demande que la lettre de refus soit envoyée aux bureaux de la député de Gatineau, Ministre de la justice, et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Madame Stéphanie Vallée, afin d'assurer un suivi pour la sécurité à laquelle les citoyens et villégiateurs, usagers de la route, sont en droit de s'attendre.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Réfection chaussée chemin d'Orlo – travaux en cours

NOTE : Bateaux sur le lac Blue Sea – Bruit et achalandage – Il y a un urgent besoin pour une rencontre entre les deux municipalités pour discussion à ce sujet avec les membres de l'association du Bassin Versant du Lac Blue Sea et des citoyens riverains des deux municipalités – Accusé de réception expliquant que nous allons étudier la proposition

---

#### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT NO 2016-047 CONCERNANT LES NUISANCES ET AUTRE POLLUANT...**

Avis de motion est donné par Isabelle Clément, conseillère, et appuyé par Marc Lacroix, voulant que le projet de règlement n° 2016-047 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Le projet de règlement aura pour but de régir les nuisances causées par les propriétés insalubres, ou toutes nuisances relatives à la présence de matières dégradées causant ainsi préjudices aux propriétés voisines en étant nuisible à la santé, à l'hygiène, à l'environnement, ou en causant une pollution visuelle excessive.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

#### **2016-08-196**

#### **PANCARTES BIBITTES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea déploie d'importants efforts pour sensibiliser les usagers de lacs, citoyens ou villégiateurs aux problèmes liés aux espèces aquatiques exotiques envahissantes, notamment sur le lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QU' il y a plus de 30 lacs sur le territoire de la municipalité, et que tous ces lacs sont aussi menacés par les espèces exotiques envahissantes qui sont transportées sur ou dans les embarcations marines, et que plusieurs de ces lacs sont accessibles par voie de rampes de mises à l'eau publiques, entretenues par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des affiches de sensibilisation françaises et anglaises ont été installées aux rampes de mises à l'eau sur certains lacs, suites aux initiatives des associations respectives;

CONSIDÉRANT QUE certains lacs accessibles par des rampes de mises à l'eau plus ou moins primitives ne sont pas pourvus d'enseignes pour la promotion de bonnes pratiques pour éviter le transfert d'espèces indésirables dans ces lacs;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marc Lacroix et appuyé par Michaël Simard



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil défraie les coûts pour les enseignes avec le slogan « Ne traitez pas vos Bibittes de lac en lac », en français et en anglais, disponibles auprès de l'ABVdes7, pour toutes rampes de mise à l'eau du territoire de la municipalité où il n'y en a pas;

QUE cette dépense soit prévue pour le budget 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-08-197**

**CAMPING LAC DES ÎLES – CHEMIN DE LA BELLE-BAIE**

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 1997, nous avons obtenu une cession à titre gratuit de l'immeuble portant aujourd'hui les # de cadastres rénovés 4 990 905 et 4 990 912, auparavant connu sous la désignation cadastrale Lot 1-3 rang 09 Canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE pendant une période de trente (30) ans, la cession est consentie à la municipalité de Blue Sea à des fins municipales non-lucratives, et que ledit immeuble ne peut être vendu, cédé, donné ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministère des ressources naturelles, et que tout projet doit aussi faire l'objet d'une autorisation préalable du ministère des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QU' un projet de terrain de camping municipal avait déjà été présenté pour ce lot, et qu'il serait intéressant de relancer l'idée afin d'améliorer l'offre d'hébergement dans la municipalité pour les nombreux visiteurs venant profiter de nos infrastructures touristiques, ou venant tous simplement visiter des membres de la famille;

CONSIDÉRANT QUE le projet de camping serait pour un camping rustique sans services électrique ou alimentation en eau, où tous les utilisateurs seraient autonomes et dans lequel il serait possible de vidanger le contenu de leurs réservoirs d'eaux usées dans un grand réservoir scellé installé conformément à la réglementation provinciale, qui lui une fois plein, serait vidangé par l'entrepreneur ayant le contrat de vidange septique de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à faire la demande au ministère des ressources naturelles pour l'autorisation nécessaire pour la mise sur pied d'un camping municipal rustique sur les lots 4 990 905 et 4 990 912.

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec la demande.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Employé 61-05 - Remettre à septembre

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-08-198**

**MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE – INSPECTEUR RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRCVG demandent de maintenir le poste d’inspecteur régional pour l’application du RCI 2009-206;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource pourrait être intégrée au même titre que l’équipe du service de génie municipal, et être facturée dans un cadre utilisateur-payeur

PAR CONSÉQUENT Il est proposé à l’unanimité :

QUE ce Conseil appuie la municipalité de Lac Ste-Marie dans leur demande afin que la ressource régionale demeure disponible pour les municipalités qui voudraient s’en prévaloir;

QU’ une copie de la résolution soit aussi acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Projet ruisseau du Blue Sea – Abandonné par l’Association du Bassin versant faute d’autorisation pour un droit de passage au niveau du Barrage.

---

**2016-08-199**

**ROULOTTE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #96-12-02 (A) régit l’usage provisoire de véhicules de camping, roulottes et autre habitations mobiles qu’il est possible d’immatriculer (ci-après Véhicules récréatifs) sur le territoire de la municipalité, usage qui est permis dans les zones Agricole (A), Forestier (F) et Villégiature (V);

CONSIDÉRANT QUE les véhicules récréatifs ne sont pas permis dans le périmètre urbain (P) de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire tout de même exercer une certaine tolérance à l’égard des visiteurs qui viennent visiter leur famille et amis à Blue Sea en offrant une possibilité de s’installer avec leur propre véhicule récréatif, sur le terrain de leurs hôtes, pour une période n’excédant pas deux (2) semaines par année;

CONSIDÉRANT QUE nous avons certains citoyens qui choisissent malgré tout de ne pas respecter le règlement en vigueur en installant de façon permanente une ou plusieurs roulottes qui sont offertes en location en invoquant un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 4.4 de notre règlement de zonage 93-03-15(B) : « Si pour quelque raison que ce soit, un usage dérogatoire protégé par droits acquis a été abandonné, a cessé ou a été interrompu pour une période de temps excédant douze (12) mois, il ne peut être repris ou exercé à nouveau et doit cesser définitivement.

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



- QUE ce Conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et environnement d'envoyer au propriétaire de la propriété # de matricule 3716-73-0323, un avis lui ordonnant de retirer dans un délai de 30 jours, les 2 roulottes se trouvant sur sa propriété, sise dans la zone U-211, zone où les véhicules récréatifs ne sont pas permis;
- QU' advenant un refus de coopérer dans les délais impartis, sont dossier soit acheminé, sans autre préavis, à la cours municipale pour traitement.

**ADOPTÉE**

- 
- NOTE : Estimés pour rideau au pavillon de la famille :  
Demander des estimés à : - Rembourrage 4 saisons de Maniwaki  
- Rembourrage Daniel Dupras de Gracefield
- NOTE : M. Vincent Charron – annonce qu'il renonce au projet de courses de motoneiges par manque de volontaires pour l'organisation de cette activité.
- 

#### **2016-08-200**

#### **DEMANDE POUR UN PARC DE SKATEBOARD (ROULI-ROULANT)**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le 25 juillet dernier, une lettre, appuyée d'une pétition contenant plus de 80 signatures de citoyens et villégiateurs pour la mise en place d'un parc avec structures pour pratiquer des acrobaties en roulis roulant (Skateboard), la trottinette, le vélo et patin à roues alignées, parc qui serait situé sur la patinoire en été et amovible pour faire place à la glace l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est compatible avec la politique familiale, à laquelle la municipalité de Blue Sea a adhéree en avril 2014 par voie de résolution # 2014-04-769, qui visait à concilier les objectifs de 3 programmes gouvernementaux, soient : Municipalité amie des aînés, politique familiale municipale et environnement favorable aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévue de trouver une vocation estivale à la surface asphaltée de la patinoire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QU' une lettre soit acheminée par le Maire pour féliciter M. Olivier Nadeau et afin de souligner son initiative et de son engagement pour la municipalité;

QUE la politique familiale prévoit ce genre d'infrastructure pour les jeunes, et que la pétition quoiqu'impressionnante n'est pas nécessaire à l'acceptation du projet;

QUE ce Conseil demande à la direction générale de vérifier l'offre en matière de structure amovibles pour « Skate Park », et de vérifier auprès de la Ville de Gracefield, qui viennent récemment d'installer leur propre « Skate park » sur la dalle de béton de la Patinoire;

QUE la dépense soit prévue pour le budget 2017.

**ADOPTÉE**



**2016-08-201**

**RALLYE PERCE-NEIGE 2017**

CONSIDÉRANT QU' une demande de fermeture de rues municipales pour la journée du 4 février 2017 a été reçue le 1<sup>er</sup> mai 2016 de la part des organisateurs du Rallye Perce-Neige 2017;

CONSIDÉRANT QUE les rues municipales en question sont :

1. La traverse Blue Sea/Bouchette
2. Le chemin du Lac-des-Îles est
3. Le chemin du Lac-Profond;

CONSIDÉRANT QUE les chemins en question seraient fermés à toute circulation autre que celle du Rallye, à l'exception des véhicules d'urgence, pour deux périodes de 90 minutes chacune;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur du Rallye Perce-Neige, conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport) et aux recommandations de la Sûreté du Québec, ainsi que celles de la municipalité le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Rallye Perce-Neige est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000.00\$) pour tout dommage causé aux tiers;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'utilisation et la fermeture des rues demandées, soit la Traverse Blue Sea/ Bouchette, le chemin du Lac-des-Îles est et le chemin du Lac-Profond, et ce pour 2 périodes de 90 minutes lors de la journée du Rallye le 4 février 2017.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Blue Sea en fête – rapport des revenus et dépenses

Une rencontre aura lieu avec le Maire, le Directeur général et le Coordonnateur des loisirs pour faire la révision du bilan afin d'éclaircir ce dernier.

---

**2016-08-202**

**LETTRE DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS ET BÉNÉVOLES DE BLUE SEA EN FÊTE**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2016 de Blue Sea en fête fut un succès sur toute la ligne et ce malgré les pluies abondantes;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs et bénévoles sont directement responsables du succès de l'événement et que sans eux cette activité ne saurait connaître le même engouement et intérêt;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à ce que des lettres de remerciements et félicitations soient envoyées au coordonnateur des loisirs, M. Eric



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Lacaille, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé au succès de l'événement, pour leur travail hors-pair.

**ADOPTÉE**

Période de questions de 20h01 à 20h25

**2016-08-203**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> août 2016 soit close à 20h26.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2016.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier